

Raison Sociale :
 Représentée par : Fonction :
 Adresse : Code Postal :
 Ville : Tél : Mail :
 Personne ressource pour le suivi : Tél : Mail :

PACKS D'ACTIVITÉS

Pack choisi : SILVER GOLD PLATINUM PREMIUM
 OPTION ADDITIONNELLE

Devise :	XOF	EURO	DOLLARS	MAD

PACKS ENTREPRISES

Pack choisi : SILVER GOLD PLATINUM

Le présent contrat est payable par virement :

Cle RIB : 70
 Compte : 015037360143
 Code banque : CI 112
 IBAN : CI93 CI11 2010 0201 5037 3600 0984
 Agence : 01002
 Domiciliation : Versus Bank
 Chèque à l'ordre de : SIIMEA

TOTAL HT :

TVA A RAJOUTER 18% :

MONTANT TTC :

*Ce document tient lieu de contrat et de facture.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dénomination

L'événement est intitulé :
 Salon de l'Investissement, de l'Immobilier et des Énergies pour l'Afrique « SIIMEA PARIS 2026 »
 Tout participant est dénommé : « L'EXPOSANT »
 L'entité FOX COMMUNICATION en charge de l'organisation du SIIMEA est désignée comme « L'ORGANISATION »

Dans le présent document, qui fait office de contrat, les termes suivants sont définis comme suit :

Termes et Conditions

Ces conditions générales s'appliquent à l'exposant, participant au SIIMEA 2026, organisé par FOX COMMUNICATION. Ces conditions générales font partie intégrante de l'accord entre l'exposant et l'organisation et font office de contrat entre les parties. Toute inscription est définitive. Il n'y a pas de remboursements ou d'échanges. Aucun remboursement sur les billets/réservations de logement ne sera effectué en cas de refus de visa.

En complétant l'inscription, l'exposant accepte les Termes et Conditions. Seuls les formulaires d'inscription entièrement complétés seront acceptés. L'organisation se réserve le droit de prendre des mesures contre tout exposant dont l'attitude pourraient nuire à la réputation de l'événement. Le profil des exposants ne peut pas aller à l'encontre du concept de l'événement.

Obligation de participation

Toute inscription constitue un engagement formel de l'exposant. Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement, l'exposant s'engage à respecter sans exception toutes les dispositions stipulées dans ces conditions générales. La confirmation de cet engagement se réalise par la remise ou l'envoi par tout moyen (physiquement, mail, ou autre) à l'organisation le contrat de participation, dûment complété et signé par l'exposant lui-même (pour une personne physique), soit par un représentant de l'entreprise, comme indiqué dans ses statuts (pour une société légalement constituée) et confirme également que les informations soumises sont exactes et complètes. Cet engagement implique l'acceptation de toutes les nouvelles dispositions qui pourraient être imposées par les circonstances, dont l'organisation se réserve le droit d'informer les exposants, dans l'intérêt de l'événement. La signature et l'envoi de la demande de participation entraînent l'abandon de tout recours de la part de l'exposant, de ses fournisseurs et de leur personnel à l'encontre de l'organisation et de ses responsables ; cela implique également l'acceptation des conditions énoncées dans ce règlement et des mesures qui pourraient être prises ultérieurement, ainsi qu'un engagement formel à les respecter.

Cependant, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un exposant sans avoir à en dévoiler les raisons. Si un exposant ne s'installe pas sur son stand le premier jour à l'ouverture du salon pour une raison quelconque, il sera considéré comme démissionnaire. L'organisation se réserve alors le droit de disposer du stand de cet exposant sans qu'il puisse demander d'indemnisation, même si le stand est ensuite attribué à un autre exposant.

Tous les forfaits sont vendus exclusivement par FOX COMMUNICATION ou par des représentants officiels dans les différents pays annoncés par l'organisation. Toutes les commandes sont soumises à disponibilité et à l'acceptation par l'organisation.

Paiement des Frais

Tous les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque bancaire, transfert d'argent. Tous les frais sont en Franc CFA (XOF), + 18 % de TVA. Les frais d'inscription doivent être effectués en un seul versement bancaire, chèque bancaire, transfert d'argent.

Redevance

Le coût de la participation est établi par l'organisation, 80 % du montant de la location doit être versé à l'organisation au moment de l'inscription, le solde de 20 % devant être réglé au plus tard 60 jours avant l'ouverture de l'événement. En cas de non-paiement, l'exposant sera redevable d'une pénalité de 10 % sur les sommes dues. L'exposant doit régler le solde de la location de l'emplacement au plus tard le 02/02/2026, et il ne pourra occuper son emplacement qu'après avoir acquitté la totalité des sommes dues. L'organisation décline toute responsabilité pour les pertes commerciales que pourraient rencontrer les exposants, quelle qu'en soit la raison, qu'il s'agisse de retards dans l'ouverture, d'interruptions prématuées, de fermeture ou de destruction de stands, d'incendies, de sinistres ou d'événements rendant impossible l'accès aux locaux, notamment en cas de force majeure, guerre ou catastrophes naturelles, qui rendraient impossible la tenue du salon.

Désistement

Toute obligation contractuelle doit être respectée dans son intégralité. L'inscription d'un exposant ne peut être annulée, peu importe les raisons invoquées. Le coût de la location du stand demeure en entier dans le même si l'exposant ne peut y participer. L'emplacement est personnel, et l'exposant ne peut pas le transmettre à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, à moins d'avoir obtenu l'accord explicite de l'organisation. La décision de l'organisation est définitive.

Activité Commerciale

Chaque exposant est tenu de respecter scrupuleusement les lois et réglementations régissant ses activités dans le cadre de l'événement. Le stand doit être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne qualifiée, même si des changements d'horaire sont décidés par l'organisation. Il est interdit de démonter son stand ou d'en retirer des articles avant la conclusion de la manifestation. Les objets personnels ne doivent pas rester exposés durant les heures d'ouverture. L'exposant ne peut vendre que des produits, matériels ou procédés conformes à la thématique de l'événement, sauf autorisation écrite de l'organisation.

Interdictions Diverses

Le racolage dans les allées. La publicité pour des produits ou services non figurant dans la liste des participants, ainsi que pour des entreprises non participantes. L'usage des structures des chapiteaux pour le montage des stands et des produits. L'emploi d'appareils d'amplification

La photographie des stands ou des produits à des fins promotionnelles sans autorisation préalable de l'exposant et de l'organisation.

Charges et Raccordements

En cas de surcharge, l'exposant doit en informer l'organisation lors de la signature de son engagement. Le sol peut supporter une charge uniformément répartie de 300 kg/m². Les raccordements relèvent exclusivement de la compétence de l'organisation.

Aménagement, Démontage et Évacuation des Stands

L'organisation fixe les dates pour l'aménagement, le montage et l'évacuation. L'exposant ne pourra introduire ou retirer son matériel que sur accord exprès de l'organisation. L'exposant ou un représentant doivent accéder doit être présent dès le début du démontage jusqu'à l'évacuation complète du stand. Les exposants sont responsables de l'évacuation de leur stand, marchandises et décorations respectant les délais impartis par l'organisation (voir livret de présentation). L'organisation indiquera les emplacements sur les plans soumis aux exposants. Il revient aux exposants de s'assurer de leur conformité avant le montage. L'organisation ne sera pas tenue responsable des légères différences pouvant exister entre les dimensions annoncées et celles réellement constatées.

Dégâts et Dommages

Les exposants s'engagent à restituer les emplacements, décors et matériels dans l'état dans lequel ils les ont trouvés. Toute détérioration causée par leurs installations ou marchandises, que ce soit au matériel, au bâtiment ou au sol occupé, sera évaluée par l'organisation et facturée à l'exposant responsable.

Publicité

L'organisateur installera une enseigne drapeau 600x200mm affichant le nom de l'exposant.

Controverses

Les différends seront tranchés de manière définitive par l'organisation. En cas de litige, seuls les tribunaux d'Abidjan seront compétents.

Lieu de la Manifestation

L'événement se déroulera, à Paris en France. L'organisation se réserve le droit de décider des dates et du lieu de la manifestation. En cas de force majeure, ces éléments peuvent être modifiés. L'organisation établira le plan de l'événement et répartira les emplacements en tenant compte autant que possible des souhaits des exposants. Elle se réserve le droit de modifier, selon son bon vouloir, la taille et l'agencement des surfaces demandées. La participation à des éditions antérieures ne confère aucun droit à une indemnisation ou un emplacement spécifique pour l'exposant.

Utilisation des Données

En s'inscrivant à l'événement, le participant accorde à l'organisation le droit de sauvegarder et de traiter ses données personnelles, ainsi que ses photos, vidéos et son logo, à des fins promotionnelles et marketing, avant, pendant et après l'événement.

Les données (comprenant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du participant, ainsi que l'adresse commerciale/de facturation) sont utilisées à des fins de comptabilité et de facturation, ainsi que pour informer le participant des événements futurs.

Visa & Frais de Voyage

Les coûts des billets d'avion/voyage/logement et les dépenses quotidiennes ne sont pas inclus dans les prix des forfaits.

L'organisation n'est pas responsable en cas de réponse négative à la demande de visa, de l'un ou plusieurs membres d'une même équipe et n'est soumis à aucun remboursement des frais perçus.

L'exposant est le seul responsable des frais de voyage/ visa/billets/ logements et tous autres frais afférents à ces demandes.

**(+225) 07 08 08 70 60
 05 96 03 30 40**
**+33 6 50 27 41 99
 +33 6 59 26 04 20**
**(+224) 620 36 82 77
 (+224) 613 08 11 11**

Date, Signature et Cachet de l'Organisateur



WWW.SIIMEA.COM

Date, Signature et Cachet du souscripteur

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales